



## changement de regime matrimonial

Par **bruno13**, le **08/11/2011** à **18:39**

Bonjour,

Ma femme et moi sommes mariés sous le régime de la séparation de bien et tout est à son nom. Nous nous rendons compte maintenant de l'erreur dans le cas ou elle décède avant moi. Est t'il possible de changer de la séparation à la communauté en mettant tous les biens aux deux noms ? si oui comment ?

Nous avons fait un testament holographe sous sein privé donnant au survivant la jouissance des biens mais est-ce que ce sera valable le toit familial est à son nom ?

merci d'avance de votre réponse

Par **Claralea**, le **08/11/2011** à **20:09**

Bonsoir, vous pouvez effectivement faire une donation au dernier vivant mais devant notaire [http://www.heritage-succession.com/archive\\_article\\_40.html](http://www.heritage-succession.com/archive_article_40.html)

Vous pouvez aussi changer de regime matrimonial <http://droit-finances.commentcamarche.net/contents/vie-a-deux/vd140-les-changements-de-regime-matrimonial.php3>

Votre femme a-t-elle des enfants d'un premier mariage ?

Par **bruno13**, le **09/11/2011** à **12:44**

Bonjour,

Nous avons 2 enfants majeurs dont 1 sous ma tutelle (handicapé)

Hormis le coût du changement matrimonial(séparation de bien vers communauté) y a t'il d'autres coûts ?

Est ce que la résidence principale va se retrouver propriété des deux conjoints du fait seulement du régime matrimonial ou y a t'il autre chose à faire ?

Cordialement

Bruno

Par **Domil**, le **09/11/2011** à **14:55**

Allez voir un notaire, parce que la communauté ne sera que pour les biens acquis après le changement matrimonial

Il faudra faire une communauté conventionnelle voire universelle, mais les enfants auront un droit de réduction.